INSPECTION QUOTIDIENNE
B335 chariots élévateurs **(ÉLECTRIQUE)**

http://www.formatechgss.com / 514-574-8005 (02/14)

Réserver carte d'affaires client

Conformément à la norme CAN CSA B335-04. Article 8.2 annexe A.
Au début de chaque quart de travail et avant d'utiliser le chariot,
on doit effectuer une inspection avant l'utilisation.

Les éléments suivants doivent être inspectés pour déceler toute défectuosité.

Inspection visuelle

☐**Manuel d'opérateur/Fiches d'inspection Extincteur**

☐**Pneus/Roues**
Dommages, Gonflement, Bande de roulement, Écrous Boulons Desserrés, Cassés ou Manquants

☐**Toit de protection/Structure**
Dommages, Soudures, Fissurées, Boulons manquants Pièces Cassées ou Desserrées

☐**Cylindres hydrauliques**
Dommages, Suintage, Canalisations, Boyaux, Raccords, Niveau d'huile Hydraulique, Fuites

☐**Mat**
Dommages, Rouleaux, Roues libres, Soudures, Fissurées, Pliées, Butées usées ou Manquantes

☐**Chaines/Rouleaux/Boyaux hydrauliques**
Bruit anormal, Manque de lubrifiant
Tension, Usure, Dommages, Rouille

☐**Fourches/**
Butées, Dosserets, Tablier, Fixation, Propreté, Fissures, Usures 10%, Dommages, Rectitude, Dispositif de retenue, Goupilles de verrouillages

☐**Mises en garde, Manquants ou illisibles**
Notices danger, Pictogrammes,
Charte de capacité, Plaque de capacité

☐ **Batterie & Niveaux Fluide de frein**
Bouchons, Bornes, Câble dégarnis, Propreté,
Batterie & Câble bien fixé, Fuites

Inspection fonctions (essai) (Environnement)

☐**Cabine/Miroirs/Moteur**
Siège, Ceinture,
Frein à main & (témoins)
Phares, feux, Indicateurs, Moteur,
Bruits anormaux, Klaxon

☐**Mat/Fourches accessoires Fonctionnement**
Levage, Inclinaison du mat, Tension des Chaînes,
Fourches centrer (sideshift)

☐**Transmission/Direction**
Conduite, Direction gauche & droite jeu,
Freinage, AV/AR, Frein à main tiens bien,
Avertisseurs de recule,
Flaque d'huile sous chariot

Et tout autre élément spécifié par le constructeur.

Date	Hrs Machine	Nom de l'opérateur

Défectuosités :

Signature du surveillant :

À conserver pour 30 jours

À chaque utilisation : dois être inscrit
La date, les heures de la machine et le nom de l'opérateur

Tester les fonctions
inspecter la zone de travail
Utiliser les dispositifs de protection
Respecter les normes et directives en vigueur
Respecter la capacité maximum de l'équipement